



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des pédicures-podologues face au covid-19

Question écrite n° 30452

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des pédicures-podologues face à la crise sanitaire de la covid-19. Depuis le 16 mars 2020, ces professionnels ont mis en suspens leurs activités afin de respecter les obligations liées au confinement. Ils ne perçoivent de fait aucun revenu. Il apparaît que la profession rencontre les plus grandes difficultés à bénéficier des aides mises en place par l'État et les régions. La conséquence porte donc sur un risque économique avec la survie de l'activité de ces professionnels d'une part et un sujet de santé publique dans le traitement de la population d'autre part. Aussi, elle souhaite savoir quelles sont les modalités d'aides et d'assistance à cette profession qui peuvent être mises en place.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30452

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4167

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)